Tournoi Verri'Bad 2026

de
Verrières le Buisson
Les 14 & 15 Février 2026

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier **2504209** et sous le nom « **Verri'Bad 2026** ». Il se déroule les **samedi 14 et dimanche 15 février 2026** au **Gymnase Espace Jean Mermoz**, 4 rue Marcel Giraud 91370 Verrières le Buisson sur 5 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **Marie Vela-Mena**. Ses décisions sont sans appel. La Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 Le GEO principal de la compétition est **Cédric Sicourmat**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi **Verri'Bad 2026** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Vétérans (V1 à V10) ayant les classements de NC à D7, dans les disciplines de double hommes (DH), double dames (DD) et double mixtes (DM).

2.2 Les séries seront organisées par lots. Le nombre de séries ouvertes dépendra du nombre de participants, de la moyenne des participants, des écarts de CPPH entre les joueurs et de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le comité d'organisation se laisse le droit de modifier les séries pour remplir au mieux les différents tableaux.

2.3 Les doubles hommes et femmes se joueront le samedi, et les mixtes le dimanche.

2.4 Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules avec 2 sortants par poule, suivie d'une phase en élimination directe.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), ou d'en modifier le mode d'élimination.

2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

2.7 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 paires inscrites.

2.8 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du **28/11/2025** à **20h**.

3.2 La date limite d'inscription est fixée au **16/01/2026** à **20h**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.

3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 200 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription. Dès lors qu'un tableau sera complet, le comité d'organisation communiquera au maximum sous une semaine aux joueurs concernés une position de liste d'attente.

3.4 La date du tirage au sort est fixée au **30/01/2026**. Le CPPH sera pris en compte à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par la juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.

3.5 Les inscriptions et paiements se font directement sur Badnet et eBad. Une inscription étant validée lorsque le joueur ou joueuse est en règle avec ses droits d'inscriptions.

3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard (date de réception de paiement). La date de paiement du dernier membre de la paire est la date d'inscription prise en compte pour la paire.**

3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **18€** pour **1 tableau**, **23€** pour **2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.

3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à la date limite d'inscription (moyenne des CPPH des deux joueurs).

3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 7h30 à 23h00** et/ou **le dimanche de 07h30 à 19h00**.

3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Verri'Bad 2026** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, de la JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)

Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) àl'organisateur, dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit pointer avec l'application eBad dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est Victor Queen 77. Ils seront fournis par les organisateurs pour les finales.

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au tournoi ***Verri'Bad 2026*** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendementau vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégritéphysique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.